

World Tourism Organization



UNWTO

GLOSSAIRE UNWTO

GLOSSAIRE UNWTO

Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques.

Activité (de production) : L'activité (de production) accomplie par une unité statistique est le type de production dont elle s'occupe. Cette activité doit s'entendre d'un processus, c'est-à-dire de la combinaison des actions qui aboutissent à un ensemble donné de produits. La classification des activités de production est déterminée par leur produit principal.

Activité (principale) : L'activité principale d'une unité de production est l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité accomplie à l'intérieur de la même unité (SCN 2008, paragraphe 5.8).

Activité/activités : Dans les statistiques du tourisme, le terme activités recouvre les actions que les personnes accomplissent et les comportements qu'elles adoptent en prévision d'un voyage et pendant ce voyage en leur qualité de consommateurs (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 1.2).

Activités caractéristiques du tourisme : Les activités caractéristiques du tourisme sont les activités qui produisent régulièrement des produits caractéristiques du tourisme. L'origine industrielle d'un produit (l'industrie de la CITI qui le produit) n'étant pas un critère devant régir l'agrégation des produits dans une catégorie analogue de la CPC, il n'existe pas de correspondance stricte entre les produits et les industries qui les produisent à titre principal (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 5.11).

Affaires et motifs professionnels (d'un voyage de tourisme) : La catégorie affaires et motifs professionnels d'un voyage de tourisme englobe les activités des travailleurs indépendants et des salariés dès l'instant qu'elles ne correspondent pas à une relation employeur-employé implicite ou explicite avec un producteur résident du pays ou du lieu visité, et les activités des investisseurs, hommes ou femmes d'affaires, etc. (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 3.17.2).

Agrégation : Processus qui convertit des microdonnées en informations de niveau agrégé en utilisant une fonction d'agrégation telles que le comptage, la moyenne des sommes ou l'écart type.

Agrégats du Compte satellite du tourisme : Il est recommandé d'établir les agrégats suivants, qui représentent un ensemble d'indicateurs pertinents de l'importance du tourisme dans une économie (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.81) :

Dépenses du tourisme intérieur;

Consommation du tourisme intérieur;

Valeur ajoutée brute des industries touristiques;

Valeur ajoutée brute directe du tourisme;

Produit intérieur brut direct du tourisme.

Analyse économique : Le tourisme génère directement et indirectement une augmentation de l'activité économique dans les lieux visités et au-delà de ces lieux, en raison principalement de la demande de biens et de services devant être produits et fournis. Dans l'analyse économique du tourisme, on peut distinguer entre la « contribution économique » du tourisme, qui désigne l'effet direct du tourisme et est mesurable à l'aide du CST, et l'« impact économique » du tourisme, concept beaucoup plus large qui englobe les effets directs, indirects et secondaires du tourisme, lesquels doivent être estimés à l'aide de modèles. Les études d'impact économique visent à mesurer les avantages économiques, à savoir l'augmentation nette de la richesse des résidents procurée par le tourisme, mesurée en termes monétaires, en sus des niveaux qui seraient atteints en son absence.

Balance des paiements : La balance des paiements est un état statistique qui récapitule les opérations entre résidents et non-résidents pendant une période donnée. Elle comprend le compte de biens et de services, le compte du revenu primaire, le compte du revenu secondaire, le compte de capital et le compte d'opérations financières (MBP6, paragraphe 2.12).

Base d'échantillonnage : Liste, carte ou autre spécification des unités qui définissent une population à dénombrer complètement ou à échantillonner.

Biens : Les biens sont des objets physiques produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché (SCN 2008, paragraphe 6.15).

Biens de consommation durables : Les biens durables sont des biens pouvant être utilisés aux fins d'une consommation répétée ou continue sur une période d'un an ou plus, moyennant un taux d'usure physique normal ou moyen. Ces biens, lorsqu'ils sont acquis par des producteurs, sont considérés comme des biens d'équipement utilisés pour les processus de production, comme dans le cas des véhicules, des ordinateurs, etc. Lorsqu'ils sont acquis par des ménages, ils sont considérés comme des biens de consommation durables (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 2.39). Cette définition est identique à celle que

donne le SCN 2008 (paragraphe 9.42) : « Un bien de consommation durable est un bien qui peut être utilisé pour la consommation, de façon répétée ou continue sur une période d'au moins un an. »

Biens de consommation durables à finalité touristique unique : Les biens de consommation durables à finalité touristique unique constituent une catégorie spécifique de biens de consommation durables qui inclut les biens durables exclusivement ou quasi exclusivement utilisés par des individus à l'occasion de voyages de tourisme (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 2.41 et annexe 5).

Classification centrale de produits : La Classification centrale de produits (CPC) constitue une classification de produits complète couvrant les biens et les services. Elle a été conçue pour servir de norme internationale pour collecter et mettre en tableaux toutes sortes de données nécessitant des niveaux de détail des produits, notamment la production industrielle, la comptabilité nationale, les industries de services, le commerce des marchandises nationales et étrangères, le commerce international des services, la balance des paiements et les statistiques de consommation et des prix. Elle sert d'autres buts fondamentaux, à savoir fournir un cadre à la comparaison internationale et promouvoir l'harmonisation des différents types de statistiques se rapportant aux biens et aux services.

Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique : La classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) consiste en une structure de classification cohérente et homogène de l'activité économique s'appuyant sur un ensemble de concepts, définitions, principes et règles de classification approuvé au plan international. Elle représente un cadre intégré dans lequel les données économiques peuvent être collectées et diffusées sous une forme adaptée aux besoins de l'analyse économique, des prises de décisions et des orientations de politique générale. Par sa structure, la classification permet d'organiser des informations détaillées sur l'état d'une économie selon les principes et conceptions économiques (CITI Rev.4, chapitre I, paragraphe 1).

Classification type : Classification qui obéit aux règles prescrites et est généralement recommandée et acceptée.

Cohérence : Qualité faisant que des statistiques peuvent être combinées de différentes façons et pour diverses utilisations.

Collecte de données : Processus systématique de rassemblement de données en vue de la production de statistiques officielles.

Compte de production : Le compte de production enregistre l'activité de production des biens et des services telle que définie dans le cadre du SCN. Son solde comptable, la valeur ajoutée brute, se

défini comme la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire et est une mesure de la contribution au produit intérieur brut (PIB) apportée par un producteur, une industrie ou un secteur. La valeur ajoutée brute est la source d'où proviennent les revenus primaires tels que les définit le SCN. C'est la raison pour laquelle elle est reportée dans le compte de distribution primaire du revenu. La valeur ajoutée et le PIB peuvent également être mesurés nets en déduisant la consommation de capital fixe, c'est-à-dire un chiffre représentant la baisse de la valeur du capital fixe utilisé dans un processus de production au cours de la période (SCN 2008, paragraphe 1.17).

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est la deuxième norme internationale applicable aux statistiques du tourisme (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008), qui a été élaborée afin de présenter les données économiques se rapportant au tourisme dans un cadre assurant une cohérence interne et externe avec le reste du système statistique, grâce à ses liens avec le Système de comptabilité nationale. Il constitue le principal cadre de rapprochement des statistiques du tourisme. En tant qu'outil statistique appliqué à la comptabilité économique du tourisme, le CST peut être considéré comme une série de 10 tableaux récapitulatifs, dont chacun a ses propres données sous-jacentes et représente un aspect différent des données économiques relatives au tourisme : dépenses du tourisme récepteur, du tourisme interne et du tourisme émetteur, dépenses du tourisme intérieur, comptes de production des industries touristiques, valeur ajoutée brute et produit intérieur brut (PIB) attribuable à la demande de tourisme, emploi, investissement, consommation des administrations publiques et indicateurs non monétaires.

Comptes satellites : Il existe deux types de comptes satellites, qui remplissent deux fonctions différentes. Le premier, parfois appelé satellite interne, applique l'ensemble complet des règles et conventions comptables du SCN, mais se concentre sur un aspect particulier en s'écartant des classifications et hiérarchies types. Il s'agit notamment des comptes satellites du tourisme, de la production de café et des dépenses de protection de l'environnement. Le second, appelé satellite externe, peut ajouter des données non économiques ou modifier certaines des conventions comptables, ou faire les deux. Il est particulièrement bien adapté à l'exploitation de nouveaux domaines dans le cadre de travaux de recherche. On pourrait citer comme exemple le rôle du travail bénévole dans l'économie (SCN 2008, paragraphe 29.85).

Concordance : Cohérence logique et numérique.

Confrontation des données : Processus consistant à comparer des données généralement établies à partir de différentes enquêtes ou autres sources, en particulier à des intervalles différents, afin d'évaluer et, éventuellement, d'améliorer leur cohérence, et d'identifier les raisons des différences repérées.

Consommation du tourisme émetteur : Consommation touristique par un visiteur résident en dehors de l'économie de référence (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, figure 2.1).

Consommation du tourisme intérieur : Consommation touristique par les visiteurs résidents et non résidents dans l'économie de référence. Elle est la somme de la consommation du tourisme interne et de la consommation du tourisme récepteur (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, figure 2.1).

Consommation du tourisme interne : C'est la consommation touristique par un visiteur résident dans l'économie de référence (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, figure 2.1).

Consommation touristique nationale : La consommation touristique nationale est la consommation touristique par les visiteurs résidents, à l'intérieur et en dehors de l'économie de référence. Elle est la somme de la consommation du tourisme interne et de la consommation du tourisme émetteur (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, figure 2.1).

Consommation du tourisme récepteur : La consommation du tourisme récepteur est la consommation touristique par un visiteur non résident dans l'économie de référence (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, figure 2.1).

Consommation touristique : La consommation touristique a la même définition officielle que les dépenses touristiques. Néanmoins, le concept de consommation touristique utilisé dans le Compte satellite du tourisme déborde celui de dépenses touristiques. De fait, outre le montant payé pour l'acquisition de biens et de services de consommation ainsi que d'objets de valeur pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme, correspondant aux opérations monétaires (principal objet des dépenses touristiques), il inclut les services associés à l'hébergement de vacances pour compte propre, les transferts sociaux en nature du tourisme et les autres consommations imputées. La valeur de ces opérations doit être estimée à partir de sources autres que les informations recueillies directement auprès des visiteurs, telles que les rapports sur les échanges de domiciles, les estimations des loyers relatifs aux maisons de vacances et les calculs des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) [Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 2.25].

Consommation intermédiaire : La consommation intermédiaire est égale à la valeur des biens et des services consommés comme entrées par un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe (SCN 2008, paragraphe 6.213).

Demande touristique intérieure totale : La demande touristique intérieure totale est la somme de la consommation du tourisme intérieur, de la formation brute de capital fixe du tourisme et de la consommation touristique collective (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.114). Elle n'inclut pas la consommation du tourisme émetteur.

Dépenses du tourisme émetteur : Les dépenses du tourisme émetteur se rapportent aux dépenses touristiques d'un visiteur résident en dehors de l'économie de référence (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.15, c).

Dépenses du tourisme intérieur : Les dépenses du tourisme intérieur désignent l'ensemble des dépenses touristiques des visiteurs, résidents et non résidents, à l'intérieur de l'économie de référence. Elles représentent la somme des dépenses du tourisme interne et des dépenses du tourisme récepteur. Elles englobent l'achat de biens et de services importés dans le pays de référence et vendus aux visiteurs. Cet indicateur est la mesure la plus complète des dépenses touristiques effectuées à l'intérieur de l'économie de référence (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.20, a).

Dépenses du tourisme interne : Les dépenses du tourisme interne s'entendent des dépenses touristiques d'un visiteur résident à l'intérieur de l'économie de référence (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.15, a).

Dépenses du tourisme national : Les dépenses du tourisme national désignent l'ensemble des dépenses touristiques des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors de l'économie de référence. Elles représentent la somme des dépenses du tourisme interne et des dépenses du tourisme émetteur (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.20, b).

Dépenses du tourisme récepteur : Les dépenses du tourisme récepteur désignent les dépenses touristiques d'un visiteur non résident à l'intérieur de l'économie de référence (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.15, b).

Dépenses touristiques : Les dépenses touristiques s'entendent des sommes déboursées pour l'acquisition de biens et de services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme. Elles comprennent les dépenses réalisées par les visiteurs eux-mêmes, ainsi que les dépenses qui sont payées ou remboursées par autrui (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.2).

Désaisonnalisation : Technique statistique conçue pour éliminer l'effet de facteurs saisonniers sur une série de données. Les variations saisonnières reflètent généralement l'influence des saisons elles-mêmes, directement ou par l'intermédiaire de séries de production rapportées à ces saisons ou par le biais des conventions sociales. D'autres types de variations de la période des observations se produisent sous l'influence, par exemple, du nombre de jours de la période du calendrier considérée, des pratiques comptables ou d'enregistrement adoptées ou de l'incidence de jours fériés non fixés.

Destination (destination principale d'un voyage) : La destination principale d'un voyage de tourisme se réfère au lieu visité qui est au cœur de la décision de faire le voyage en question (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.31). Voir également Motif d'un voyage de tourisme.

Distorsion : Effet qui prive un résultat statistique de sa représentativité en causant une erreur systématique, à la différence de l'erreur aléatoire, qui peut causer une distorsion dans un cas donné, mais dont les effets s'annulent dans la moyenne.

Documentation : Les processus et procédures concernant l'imputation, la pondération, les règles de confidentialité et de suppression, le traitement des valeurs atypiques et la capture de données doivent être dûment consignés par le prestataire. La documentation ainsi constituée doit être accessible au moins pour l'organisme qui finance l'enquête.

Données administratives : Les données administratives comprennent l'ensemble d'unités et de données dérivées d'une source administrative, qui stocke les informations recueillies et conservées afin d'appliquer un ou plusieurs règlements administratifs.

Données agrégées : Le résultat de la conversion de données liées aux unités en mesures quantitatives pour un ensemble de caractéristiques d'une population.

Échantillon : Sous-ensemble d'une base d'échantillonnage dans lequel les éléments sont sélectionnés sur la base d'un processus comportant une probabilité connue de sélection.

Échantillon probabiliste : Échantillon sélectionné par une méthode basée sur la théorie des probabilités (processus aléatoire), autrement dit par une méthode reposant sur la connaissance de la probabilité de sélection d'une unité quelconque.

Économie (de référence) : L'économie, ou économie de référence, est une référence économique définie de la même manière que dans la balance des paiements et dans le Système de comptabilité

nationale; elle désigne les agents économiques qui résident dans le pays de référence (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.15).

Élaboration des données : Opérations effectuées sur les données pour obtenir de nouvelles informations conformément à des règles déterminées.

Emploi :

Le contrat entre un employé et l'employeur définit un emploi et chaque personne exerçant une activité indépendante a un emploi (job) [SCN 2008, paragraphe 19.30].

Les personnes ayant un emploi sont toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié, qui se trouvaient, durant une brève période spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans la catégorie « emploi salarié » ou « travailleurs indépendant » (employment) [Glossaire de termes statistiques de l'OCDE].

Emploi indépendant : Les emplois indépendants sont les emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices réalisés ou potentiels provenant des biens ou des services produits.

Emploi dans les industries touristiques : L'emploi dans les industries touristiques peut être mesuré en comptant les personnes employées dans les industries touristiques et y exerçant l'un de leurs emplois, en comptant les personnes employées dans les industries touristiques et y exerçant leur emploi principal ou en comptant les emplois dans les industries touristiques (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 7.9).

Employeurs : Les employeurs sont les personnes qui, travaillant pour leur propre compte avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme emploi indépendant et qui, à ce titre, engagent sur une période continue (incluant la période de référence) une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur entreprise en tant que salarié(s) [OIT, Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), paragraphe 9.2].

Enquête : Analyse des caractéristiques d'une population donnée, réalisée en recueillant des données à partir d'un échantillon de cette population et en estimant ses caractéristiques grâce à la mise en oeuvre systématique de méthodes statistiques.

Enquête par sondage : Enquête réalisée à l'aide d'une méthode d'échantillonnage.

Enquête pilote : Une enquête pilote a pour objet de tester le questionnaire (pertinence des questions, compréhension des questions par les personnes interrogées, durée de l'entretien) et de

vérifier les différentes sources potentielles d'erreurs d'échantillonnage et d'erreurs autres que d'échantillonnage : par exemple, le lieu où les enquêtes sont menées et la méthode utilisée, l'identification de toute réponse omise et de la cause de l'omission, les problèmes pour communiquer dans plusieurs langues, la traduction, les aspects pratiques de la collecte de données et l'organisation du travail sur le terrain.

Entreprise : Une entreprise est une unité institutionnelle engagée dans des activités de production de biens et/ou de services. Ce peut être une société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société. Les sociétés et les institutions sans but lucratif sont des unités institutionnelles complètes. Une entreprise non constituée en société, en revanche, désigne une unité institutionnelle — un ménage ou une unité d'administration publique — uniquement dans sa fonction de producteur de biens et de services (Glossaire de termes statistiques de l'OCDE).

Environnement habituel : Concept essentiel en matière de tourisme, l'environnement habituel d'une personne désigne la zone géographique, qui ne doit pas nécessairement être d'un seul tenant, dans laquelle cette personne mène sa vie au quotidien (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.21).

Équipe de voyageurs : Une équipe de voyageurs s'entend de visiteurs voyageant ensemble et partageant leurs dépenses (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 3.2).

Erreur d'échantillonnage : Écart entre une valeur de la population et une estimation de celle-ci, établie à partir d'un échantillon aléatoire, qui est dû au fait que seul un sous-ensemble de la population est dénombré.

Erreur de mesure : Erreur de lecture, de calcul ou d'enregistrement d'une valeur numérique.

Erreur de réponse : Les erreurs de réponse peuvent s'entendre de celles résultant de l'entretien. Ces erreurs peuvent tenir à un certain nombre de facteurs, tels que l'inadéquation des concepts ou des questions, l'insuffisance de la formation et les défaillances de l'enquêteur et des répondants.

Erreur statistique : La différence inconnue entre la valeur retenue et la valeur vraie.

Estimation : L'estimation consiste à procéder à une induction statistique sur la valeur numérique de valeurs inconnues de la population à partir de données incomplètes, par exemple d'un échantillon. Si l'on calcule un chiffre unique pour chaque paramètre inconnu, on parle d'« estimation ponctuelle ». Si l'on calcule un intervalle dans lequel le paramètre a, pour ainsi dire, des chances de se trouver, on parle d'« estimation par intervalle ».

Établissement : Un établissement est une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique et dans laquelle une seule activité de production est exercée, ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale (SCN 2008, paragraphe 5.14).

Exportations de biens et de services : Les exportations de biens et de services s'entendent des ventes, du troc ou des dons et allocations de biens et de services que les résidents effectuent à l'intention de non-résidents (Glossaire de termes statistiques de l'OCDE). **Extrapolation** : Activité visant à convertir, à l'aide de méthodes statistiques, des microdonnées obtenues à partir d'échantillons en informations agrégées représentatives de la population cible.

Fiabilité : Proximité de la valeur estimée initiale par rapport à la valeur estimée ultérieure. **Formation brute de capital fixe** : La formation brute de capital fixe se définit comme la valeur des acquisitions des unités institutionnelles nettes des cessions d'actifs fixes. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs produits (par exemple des machines, des équipements, des bâtiments et d'autres ouvrages) utilisés de façon répétée ou continue dans la production durant plusieurs périodes comptables, c'est-à-dire durant plus d'une année (SCN 2008, paragraphe 1.52).

Formes de tourisme : Il existe trois formes fondamentales de tourisme, le tourisme interne, le tourisme récepteur et le tourisme émetteur. On peut les combiner de différentes façons pour créer les formes de tourisme supplémentaires que sont le tourisme intérieur, le tourisme national et le tourisme international.

Groupe de voyageurs : Un groupe de voyageurs est constitué de personnes ou d'équipes de voyageurs qui voyagent ensemble, comme dans le cas de personnes participant au même circuit à forfait ou de jeunes participant à une colonie de vacances (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 3.5).

Imputation : Procédure consistant à entrer une valeur pour un élément de donnée spécifique en cas de non-réponse ou de réponse inutilisable.

Indicateur statistique : Élément de données qui représente des données statistiques pour une date, un lieu et d'autres caractéristiques spécifiées, et est corrigé pour au moins une dimension (habituellement la taille) pour permettre des comparaisons utiles.

Indicateurs non monétaires : Les données mesurées en unités physiques ou autres unités non monétaires ne doivent pas être considérées comme un élément secondaire d'un compte satellite. Elles sont des composantes essentielles, aussi bien pour l'information qu'elles fournissent

directement que pour l'analyse des données monétaires menée selon une approche adéquate (SCN 2008, paragraphe 29.84).

Industrie des congrès, réunions, foires et salons : Pour dégager les motifs se rapportant à l'industrie des congrès, réunions, foires et salons, si le motif principal d'un voyage est un motif d'affaires ou un motif professionnel, il peut être subdivisé en « participation à des réunions, conférences ou congrès, foires commerciales et expositions » et « autres affaires et motifs professionnels ». L'expression « industrie des congrès, réunions, foires et salons » est préférée par l'International Congress and Convention Association, Meeting Professionals International et Reed Travel Exhibitions à l'acronyme MICE (Meetings, Incentives, Conferences and Exhibitions) [réunions, incitatifs, conférences et présentations], qui ne rend pas compte du caractère industriel de ces activités.

Industries touristiques : Les industries touristiques comprennent tous les établissements dont l'activité principale est une activité caractéristique du tourisme. Les industries touristiques, également appelées activités touristiques, sont les activités qui produisent régulièrement des produits caractéristiques du tourisme. Les expressions industries touristiques et activités caractéristiques du tourisme sont équivalentes et les Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008 (paragraphe 5.10 et 5.11 et figure 5.1) les utilisent parfois comme synonymes.

Lieu de résidence habituelle : Le lieu de résidence habituelle est le lieu géographique où la personne recensée réside habituellement; il se réfère au lieu où se trouve le logement principal de cette personne (Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision, paragraphes 1.461 à 1.468).

Logements : Chaque ménage a un logement principal, appelé aussi parfois domicile principal, défini généralement en fonction du temps qu'il y passe, dont l'emplacement définit le pays de résidence et le lieu de résidence habituelle de ce ménage et de tous ses membres. Tous les autres logements, dont le ménage est propriétaire ou qu'il prend à bail, sont considérés comme des logements secondaires (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.26).

Marge brute : La marge brute d'un prestataire de services de réservation est la différence entre la valeur à laquelle le service intermédié est vendu et la valeur reçue par le prestataire de services de réservation pour ce service intermédié.

Métadonnées : Données qui définissent et décrivent d'autres données et processus.

Métadonnées statistiques : Données sur les données statistiques.

MICE : Voir Industrie des congrès, réunions, foires et salons.

Microdonnées : Observations non agrégées ou mesures des caractéristiques d'unités individuelles.

Mise en concordance des données : Processus d'ajustement des données établies à partir de deux sources différentes visant à éliminer ou, à tout le moins, à réduire l'impact des différences identifiées.

Motif (principal) d'un voyage de tourisme : Le motif principal d'un voyage de tourisme s'entend du motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 3.10). La classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal se réfère à neuf catégories permettant d'identifier différents sous-ensembles de visiteurs (visiteurs d'affaires, visiteurs en transit, etc.). Voir également Destination (destination principale d'un voyage) [Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 3.14 et figure 3.1].

Nationalité : Le concept de pays de résidence d'un voyageur diffère de celui de sa nationalité ou citoyenneté (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.19).

Objets de valeur : Les objets de valeur sont des biens produits d'une valeur considérable qui ne sont pas utilisés essentiellement à des fins de production ou de consommation, mais sont conservés en raison de leur fonction de réserve de valeur avec le temps (SCN 2008, paragraphe 10.13).

Part du tourisme : La part du tourisme est la part de la fraction correspondante de la consommation du tourisme intérieur dans chaque composante de l'offre (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.51). Pour chaque secteur, la part du tourisme de la production (en valeur) est la somme de la part du tourisme correspondant à chacune des composantes de produit de sa production (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.55). Voir également Ratio de tourisme.

Pays de référence : Le pays de référence s'entend du pays pour lequel la mesure est faite (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.15).

Pays de résidence (habituelle) : Le pays de résidence (habituelle) d'un ménage ou d'une personne, ou de toute autre unité institutionnelle, est déterminé en fonction du centre d'intérêt économique

prédominant de ses membres. Une personne qui réside, ou a l'intention de résider, pendant plus d'un an dans un pays ou territoire économique donné et y a son centre d'intérêt économique prédominant (il s'agit, par exemple, du pays où elle passe la plus grande partie de son temps) est considérée comme un résident de ce pays ou territoire.

Période de référence : La période de temps, ou le moment précis, pendant laquelle l'observation mesurée doit se référer.

Personne ayant un emploi : Les personnes ayant un emploi (ou employées) sont toutes les personnes en âge de travailler qui ont, durant une brève période de référence, exercé une activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice.

Pertinence : La mesure dans laquelle les statistiques répondent aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels.

Population active : La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'oeuvre disponible pour la production de biens et de services tels que définis par le Système de comptabilité nationale (OIT, Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, paragraphe 5).

Poste « Voyages » (de la balance des paiements) : Le poste « Voyages » est un poste du compte de biens et de services de la balance des paiements; les crédits de voyages se rapportent aux biens et aux services pour usage propre ou cédés sans contrepartie acquis dans une économie par des non-résidents en visite dans cette économie. Les débits de voyages se rapportent aux biens et aux services pour usage propre ou cédés sans contrepartie acquis dans d'autres économies par des résidents en visite dans ces autres économies (MBP6, paragraphe 10.86).

Production : La production économique est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle qui utilise des entrées de travail, de capital et de biens et de services dans le but de produire des sorties de biens ou de services (SCN 2008, paragraphe 6.24).

Produit : Le produit comprend les biens et les services produits par un établissement, à l'exclusion : a) de la valeur de tous biens et services utilisés dans une activité aux fins de laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production; et b) de la valeur des biens et services utilisés par le même établissement, à l'exception des biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations des stocks) ou produits pour usage final propre (SCN 2008, paragraphe 6.89).

Produits caractéristiques du tourisme : Les produits caractéristiques du tourisme sont ceux qui satisfont à au moins l'un des critères ci-après (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 5.10) :

Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante des dépenses touristiques totales (critère de la part des dépenses par rapport à la demande);

Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante de l'offre du produit dans l'économie (critère de la part de l'offre). Ce critère implique que, en l'absence de visiteurs, l'offre d'un produit caractéristique du tourisme cesserait d'exister en quantité appréciable.

Produit intérieur brut direct du tourisme : Le produit intérieur brut direct du tourisme est égal à la part de la valeur ajoutée brute, aux prix de base, de toutes les industries en réponse à la consommation du tourisme intérieur plus les impôts nets sur les produits et les importations inclus dans la valeur de ces dépenses aux prix d'acquisition (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.96).

Produit principal : Le produit principal d'une activité (de production) doit être déterminé par référence à la valeur ajoutée aux biens vendus ou aux services fournis (CITI Rev.4, chapitre III C.2).

Produits et activités caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré : À déterminer par chaque pays en appliquant à leur situation les critères énoncés dans les Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 5.10; s'agissant de ces produits, les activités qui les génèrent seront considérées comme caractéristiques du tourisme et les industries dont l'activité principale est caractéristique du tourisme seront appelées industries touristiques (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 5.16).

Produits rattachés au tourisme : Leur importance pour l'économie de référence dans le cadre de l'analyse du tourisme est prise en compte, même si leur lien avec le tourisme est très limité à travers le monde. En conséquence, les listes de produits de ce type seront spécifiques au pays considéré (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 5.12).

Questionnaire et conception du questionnaire : Un questionnaire est un groupe ou une série de questions destinées à obtenir des informations sur un sujet ou une série de sujets auprès d'une unité déclarante ou d'un autre producteur de statistiques officielles. La conception du questionnaire s'entend de la conception (texte, ordre et questions filtres) des questions utilisées pour obtenir les données nécessaires à l'enquête.

Ratio du tourisme : Pour chaque variable de l'offre dans le Compte satellite du tourisme, le ratio du tourisme est le ratio, en pourcentage, entre la valeur totale de la part du tourisme et la valeur totale

de la variable correspondante dans le Compte satellite du tourisme (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.56). Voir également Part du tourisme.

Recensement : Un recensement est le dénombrement complet d'une population ou de groupes de population à un moment donné relativement à des caractéristiques bien définies, comme, par exemple, la population, la production ou la circulation sur certaines routes.

Relation employeur-employé : Une relation employeur-employé existe lorsqu'une entité et une personne ont conclu, en principe de leur plein gré, un contrat, formel ou informel, selon lequel la personne travaille pour l'entité en échange d'une rémunération en espèces ou en nature (MBP6, paragraphe 11.11).

Réponse et non-réponse : La réponse et la non-réponse aux différents éléments d'une enquête comportent des possibilités d'erreurs.

Résidence habituelle : Le lieu de résidence habituelle est le lieu géographique où la personne recensée réside habituellement (Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision, paragraphes 2.16 à 2.18 et tableau 1).

Résidence secondaire : Une résidence secondaire est un logement secondaire dans lequel les membres du ménage se rendent essentiellement à des fins de détente, de vacances ou tout autre type de loisirs (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.27).

Résidents/non-résidents : Les résidents d'un pays sont des personnes dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve sur son territoire économique. Pour un pays, les non-résidents sont des personnes dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve en dehors de son territoire économique.

Salariés : Les salariés sont l'ensemble des travailleurs qui occupent un emploi défini comme emploi rémunéré [OIT, Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), paragraphe 8.1].

SDMX (Échange de données et de métadonnées statistiques) : Ensemble de normes techniques et de directives concernant le contenu, utilisées avec les réseaux et outils informatiques, qui facilitent l'échange et le partage de données et de métadonnées statistiques.

Secteur du tourisme : Tel que le conçoit le CST, le secteur du tourisme est l'ensemble des unités de production relevant de différentes industries qui fournissent les biens et les services de consommation réclamés par les visiteurs. Ces industries sont appelées industries touristiques parce que les achats des visiteurs représentent une part significative de leur offre, de sorte que, en l'absence de ces visiteurs, ces industries cesseraient leur production.

Secteur institutionnel : Regroupement des unités institutionnelles en fonction du type de producteur et de leur activité et fonction principales, qui sont considérées comme révélatrices de leur comportement économique.

Services : Les services sont le résultat d'une activité de production qui se traduit par un changement de l'état des unités qui les consomment ou qui facilitent l'échange de produits ou d'actifs financiers. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur (SCN 2008, paragraphe 6.17).

Statistiques miroirs : Les statistiques miroirs servent à effectuer des comparaisons bilatérales entre deux mesures de base d'un flux commercial et constituent un outil classique de détection des causes des asymétries en statistique (Glossaire de termes statistiques de l'OCDE, page 335).

Système de comptabilité nationale : Le Système de comptabilité nationale (SCN) est un ensemble de recommandations standard approuvé au plan international concernant la méthode de compilation des mesures de l'activité économique en conformité avec des conventions comptables précises basées sur des principes économiques. Les recommandations sont exprimées sous forme d'une série de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation qui englobent la norme approuvée au plan international pour la mesure d'indicateurs de performance économique. Le cadre comptable du SCN permet de produire les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, et facilite la prise de décisions et la définition des politiques (SCN 2008, paragraphe 1.1).

Territoire économique : L'expression territoire économique est une référence géographique qui désigne le pays pour lequel la mesure est faite (pays de référence) [Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.15].

Tourisme : Le tourisme se rapporte à l'activité des visiteurs (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.9).

Tourisme émetteur : Le tourisme émetteur représente les activités d'un visiteur résident à l'extérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme soit émetteur

soit interne (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.39, c).

Tourisme intérieur : Le tourisme intérieur regroupe le tourisme interne et le tourisme récepteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents et non résidents à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme interne ou international (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.40, a).

Tourisme international : Le tourisme international regroupe le tourisme récepteur et le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents en dehors du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme soit interne, soit émetteur, et les activités des visiteurs non résidents à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme récepteur (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.40, c).

Tourisme interne : Le tourisme interne représente les activités d'un visiteur résident à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme interne ou d'un voyage de tourisme émetteur (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.39).

Tourisme national : Le tourisme national regroupe le tourisme interne et le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme soit interne, soit émetteur (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.40, b). **Tourisme récepteur :** Le tourisme récepteur représente les activités d'un visiteur non résident à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.39).

Touriste (ou visiteur qui passe la nuit) : Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste) [Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.13].

Traitement des données : Opération effectuée sur des données par des organisations, des instituts, des organismes ou d'autres entités chargés de la collecte, de la mise en tableaux, de la manipulation et de la préparation des données et de la production de métadonnées.

Transferts sociaux en nature : Un cas spécial de transferts en nature est celui des transferts sociaux en nature. Ceux-ci consistent en biens et services offerts par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) qui sont fournis aux ménages. Les

services de santé et d'éducation en sont de bons exemples. Au lieu de fournir un montant spécifique d'argent à utiliser pour acheter des services médicaux et éducatifs, les services sont souvent fournis en nature pour répondre effectivement au besoin existant (parfois, le bénéficiaire achète le service et est remboursé par le régime d'assurance ou d'assistance. Cette opération n'en est pas moins traitée comme une opération en nature dans la mesure où le bénéficiaire agit simplement comme agent du régime d'assurance) [SCN 2008, paragraphe 3.83].

Travailleurs indépendants avec salariés : Les personnes exerçant une activité indépendante en ayant engagé des salariés sont classées comme travailleurs indépendants.

Travailleurs indépendants sans salariés : Les personnes exerçant une activité indépendante sans avoir engagé de salariés sont classées comme des travailleurs pour leur propre compte.

Unité d'analyse : Entité que créent les statisticiens en fractionnant ou en combinant des unités d'observation à l'aide d'estimations et d'imputations.

Unité d'observation : L'entité sur laquelle des informations sont reçues et des statistiques établies.

Unité déclarante : L'unité qui fournit les données pour telle ou telle enquête, par exemple un questionnaire ou un entretien. L'unité déclarante peut être identique à l'unité d'observation, mais ne l'est pas nécessairement.

Unité institutionnelle : Centre élémentaire de prise de décisions économiques caractérisé par une uniformité de comportement et une autonomie décisionnelle dans l'exercice de sa fonction principale.

Unité statistique : Entité pour laquelle des informations sont recherchées et des statistiques compilées. Les unités statistiques peuvent être des personnes morales ou physiques identifiables ou des constructions statistiques.

Valeur ajoutée brute : La valeur ajoutée brute est la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 3.32).

Valeur ajoutée brute des industries du tourisme : La valeur ajoutée brute des industries du tourisme est la valeur ajoutée brute totale de tous les établissements des industries du tourisme, indépendamment de la question de savoir si toute leur production est fournie aux visiteurs et du

degré de spécialisation de leur processus de production (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.86).

Valeur ajoutée brute directe du tourisme : La valeur ajoutée brute directe du tourisme est la part de la valeur ajoutée brute des industries touristiques et les autres industries de l'économie qui sont directement au service des visiteurs en réponse à la consommation du tourisme intérieur (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008, paragraphe 4.88).

Vérification des données : Activité consistant à vérifier les conditions d'exactitude des données. Elle englobe également la spécification du type d'erreur ou de la condition non remplie, ainsi que la qualification des données et leur répartition en « données exemptes d'erreurs » et « données erronées ».

Visite : Un voyage est constitué par des visites de différents lieux. L'expression « visite de tourisme » se rapporte à un séjour dans un lieu visité pendant un voyage de tourisme (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphes 2.7 et 2.33).

Visiteur : Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal (affaires, loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.9). Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste) [Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.13].

Visiteur pour affaires : Un visiteur pour affaires est un visiteur qui fait un voyage de tourisme dont le motif principal relève de la catégorie affaires et motifs professionnels (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 3.17.2).

Visiteur de la journée (ou excursionniste) : Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste) [Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.13].

Visiteur international : Un voyageur international est un visiteur international relativement au pays de référence : a) s'il fait un voyage de tourisme; et b) s'il est un non-résident voyageant dans le pays de référence ou un résident voyageant en dehors de celui-ci (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.42).

Visiteur interne : Lorsqu'un visiteur voyage à l'intérieur de son pays de résidence, il est un visiteur interne et ses activités relèvent du tourisme interne.

Voyage : Un voyage s'entend du déplacement d'une personne entre le moment où elle quitte son lieu de résidence habituelle et le moment de son retour : il désigne donc un voyage aller-retour. Les voyages faits par les visiteurs sont des voyages de tourisme.

Voyage de tourisme : Les voyages faits par les visiteurs sont des voyages de tourisme (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.29).

Voyage de tourisme interne : Un voyage de tourisme interne est un voyage dont la destination principale se situe dans le pays de résidence du visiteur (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.32).

Voyage/voyageur : Le voyage s'entend de l'activité des voyageurs. Un voyageur est une personne qui se déplace entre des lieux géographiques différents dans un but et pour une durée quelconques (Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 2.4). Le visiteur est un type spécifique de voyageur et, partant, le tourisme est un sous-ensemble de la catégorie voyage.